

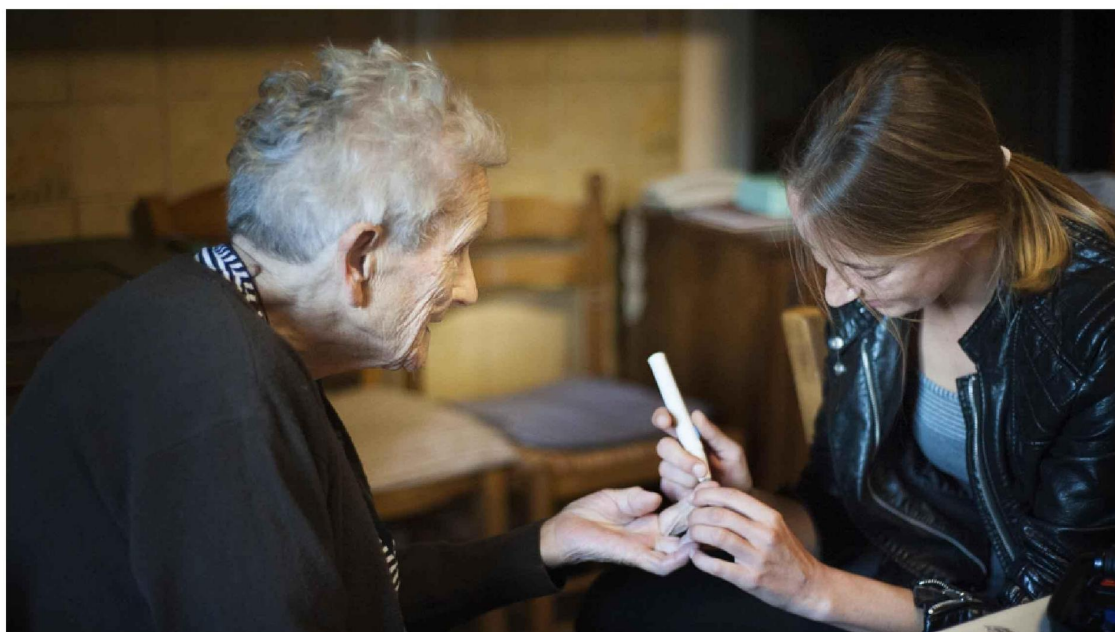


Économie

La création des services autonomie appelle à une refonte globale du modèle économique

Publié le 20/11/24 - 17h30

Le modèle de tarification des services de soins infirmiers à domicile fonctionne, explique la [CNSA](#). Il pourrait être source d'inspiration, alors qu'une expérimentation va s'ouvrir en 2025 pour revoir celui des services d'aide à domicile. Sortir de la tarification horaire ne sera toutefois pas si facile.



[Avec le nouveau modèle, ce qui tire vers le haut le financement des services ce sont les prises en charge plus lourdes, explique la CNSA. \(Amélie Benoist/Image Point FR/BSIP\)](#)

La nouvelle tarification des services de soins infirmiers à domicile (Ssiad) est entrée en vigueur en 2023. Alors que ces structures doivent se rapprocher d'opérateurs proposant de l'aide pour devenir des services autonomie, la disparité des modèles économiques questionne. "Le modèle économique qui permet la mise en œuvre de la réforme des services autonomie à domicile n'existe pas" mais il est "indispensable", estime Vincent Vincentelli, directeur des politiques publiques à l'Una, le 19 novembre lors des assises de l'aide à domicile organisées par Planète grise. "Pour tous les autres établissements et services médico-sociaux, la dépendance est tarifée. Ce n'est pas le cas pour l'aide à domicile", rappelle-t-il. Un choix politique s'impose.

Il faut absolument redonner la parole aux citoyens. Nous prôtons une convention citoyenne pour savoir quel futur global nous voulons pour ce financement et qui va le prendre en charge.
Brice Alzon, président de la Fesp

"Dans les départements, nous sommes dans une complexité, une non-transparence et une non-équité totale, dénonce Alexandre Farnault, directeur de l'autonomie au sein du conseil départemental du Val-de-Marne. Je souscris totalement à cette ambition de revoir le modèle sur de nouvelles bases, nous avons cinq ans pour le faire." Pour les services d'aide et d'accompagnement, de nouveaux cadres vont être expérimentés dès l'année prochaine. Mais pour les Ssiad, la perspective d'une nouvelle réforme économique inquiète, alors que la dernière en date "ne fonctionne pas très bien, regrette Martine Soupın, administratrice de l'Union nationale des

associations et services de soins infirmiers. *Certains de mes collègues ne connaissent pas encore leur budget 2024.* Une période transitoire permet un gel des financements durant deux ans. Mais pour la suite *"nous sommes en grande interrogation"*.

Un modèle "source d'inspiration"

La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) ne partage pas la même vision. Elle décrit un modèle mixte, *"source d'inspiration"*. La CNSA ne méconnaît toutefois pas les difficultés, assure Olivier Paul, directeur du financement de l'offre. *"Nous faisons tout ce que nous pouvons pour faciliter la vie des services."* Le premier exercice du nouveau modèle, avec un recueil des données au fil de l'eau, *"n'est pas une mince affaire"* et les ARS *"n'ont pas pu, et ce n'est pas de leur fait, allouer la tarification avant cet automne"*, poursuit-il. *Quand l'ensemble des outils ne sont pas prêts au moment de la lancée, c'est redoutablement compliqué pour tout le monde et notamment pour les services."*

Une tarification claire et logique, c'est celle des Ssiad. Et aujourd'hui on construit des services autonomie à domicile. Pourquoi n'inscrit-on pas les modèles sur une base commune avec comme unité de mesure le niveau de dépendance de la personne ?

Jérôme Perrin, directeur développement et qualité à l'ADMR

Pourtant, sous l'angle du financement, *"c'est une réforme qui marche et il faut le dire"*. Les données qui ont servi à calibrer le modèle se retrouvent dans les forfaits qui sont établis. *"Elle produit les effets qu'on en attendait"*, signale Olivier Paul, qui explique que *"ce qui tire vers le haut le financement des services ce sont les prises en charge plus lourdes"*. En 2024, plus des deux tiers des services de soins infirmiers sont en convergence positive. Le système néanmoins connaît des limites. *"Il faut qu'on l'améliore, dans son fonctionnement, avec les outils, et aussi dans la granularité de ce qu'il produit."* La CNSA se dit prête à y travailler. *"Nous avons notre feuille de route 2025 à établir y compris avec vous."*

Forfait structure 2024

Un [arrêté](#) publié le 9 novembre fixe pour 2024 les montants des forfaits et majorations de la nouvelle tarification des Ssiad, indique la FHF sur son site. Le forfait structure s'élève à 8 684,23 euros par place en 2024.

Forfait ou tarif horaire

Le modèle économique permet aujourd'hui difficilement de pouvoir investir tel qu'il le faudrait dans l'informatique, le recrutement ou la formation.

Nicolas Hurtiger, président du Synerpa domicile.

Pour le champ de l'aide, *"le financement horaire ne fonctionne pas très bien, mais le dépasser est extrêmement compliqué"*, prévient François-Xavier Devetter, économiste à Lille-1. Tous les modèles en reviennent toujours à un coût horaire, explique-t-il. Pour Frank Nataf, président de la Fedesap, la forfaitisation n'est par ailleurs pas la solution, *"cela va à l'encontre la logique du secteur. On forfaitise quand on a un nombre stable de clients ou d'usager"*, pointe-t-il. *Aujourd'hui quel est le projet ? Il y a besoin d'un peu de courage politique."* La Fehap penche quant à elle du côté d'une rémunération au forfait. Quoi qu'il en soit, *"nous ne pouvons plus continuer à dépendre de 103 départements qui ont des politiques différentes"*, lance Marie-Sophie Desaulle, sa présidente.

2025, une année test

L'année 2025 sera une année test pour la réforme des services autonomie à domicile, assure Maëlig Le Bayon, directeur de la CNSA. La caisse finance auprès des départements des référents pour pouvoir accompagner son déploiement. *"Notre idée est d'appuyer les territoires"* et lorsqu'il y a des difficultés *"de comprendre pourquoi"*

cela bloque". Les sujets ont été identifiés, ajoute-t-il : rapprochement des conventions collectives, du public et du privé, des modèles juridiques et la capacité à articuler l'action avec les infirmiers libéraux. "Autant de thématiques qui ont commencé à remonter tout au long de l'été et qui doivent nous permettre d'alimenter le travail de réflexion sur l'ajustement de la réforme." En 2025, "soit nous arrivons collectivement à franchir ce cap avec l'accompagnement, les moyens financiers, [...] soit nous n'y arrivons pas et il faudra qu'on en tire toutes les leçons pour ajuster la réforme pour demain". Toutefois, il ne faut pas y renoncer, affirme Maëlig Le Bayon. Si tel était le cas, "nous renoncerions à toute ambition future pour le domicile".

Cécile Rabeux, à Paris